

SAV 004

Ghislain Duret
5 Meslier
33920 Saint Savin

Objet : Enquête publique en vue du déclassement et de l'aliénation d'une portion de voie commune

Mardi 20 janvier 2026

Monsieur Jean-Pierre Charles,

J'ai 85 ans aujourd'hui, j'habite le lieu-dit Meslier depuis plus de 40 ans.
Pour sortir du lieu-dit Meslier, il y a 3 possibilités.
La sortie vers la route d'Étauliers, la sortie vers la route de St Christoly et la sortie que vous souhaitez privatiser partiellement

Je prenais tous les jours cette sortie qui est la plus sûre, pas d'angle mort, visibilité totale, pas de difficulté de démarrage (terrain plat).

Depuis plusieurs années il est impossible de passer par ce chemin qui s'est dégradé.
En avril dernier, mon fils y est passé ne connaissant pas la situation est à accroché le bas de caisse du véhicule qu'il utilisait.
Voilà pourquoi quasiment plus personne ne passe par cette route depuis maintenant 2 à 3 ans.

Il y a un usage historique de ce passage, ne serait-ce qu'à pied, pour une promenade.
Depuis toujours cette route est utilisée par les habitants et ce de manière continue.

Elle constitue un usage collectif du territoire, même s'il y a eu changement de propriétaire des terrains alentours.
Mais la privatisation efface de fait le droit de passage en voiture.

Pour terminer, pour une question de sécurité, d'accessibilité, de passage pour le public, pour une question d'unité du lieu-dit.
Il me semble que l'intérêt collectif prime et que cette route doit rester communale.

C'est à chacun de prendre ses responsabilités pour l'entretien de cette route afin que tout le monde puisse l'utiliser comme c'était le cas avant.

Ghislain Duret

